

2023-1562
2024-04-19

Étiquette du contenant

GROUPE 1 HERBICIDE

LADDER^{MD} ALL IN

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Concentré émulsifiable

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, DE L'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

Un herbicide de postlevée à utiliser dans le blé de printemps et le blé dur pour la suppression de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des graines de l'alpiste des Canaries spontanée.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF: Clodinafop-propargyl 80 g/L
Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 32497 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET : 4 – 1050 litres

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
1 855 264-6262

2023-1562
2024-04-19

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas porter de lentilles cornéennes lors de l'utilisation.
- **CORROSIF** pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation et lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des chaussettes et des chaussures, de lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de l'application par pulvérisation aérienne, les pilotes doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon
- Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.
- Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres articles de la maisonnée avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Manipuler et appliquer ce produit seulement tel que recommandé sur la présente étiquette.
- Ne pas manger, boire ni fumer durant le mélange, le chargement ou l'application.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Les travailleurs qui manipulent plus de 15 kg de principe actif (p.a.) par jour doivent utiliser un système de mélange et de chargement en circuit fermé.

Délai de sécurité

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

2023-1562
2024-04-19

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. **NE PAS FAIRE VOMIR**. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes en cas d'ingestion et/ou de contact avec les yeux ou la peau.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

2023-1562

2024-04-19

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1562
2024-04-19

Livret

GROUPE 1 HERBICIDE

LADDER^{MD} ALL IN

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Concentré émulsifiable

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, DE L'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

Un herbicide de postlevée à utiliser dans le blé de printemps et le blé dur pour la suppression de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des graines de l'alpiste des Canaries spontanée.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : Clodinafop-propargyl 80 g/L
Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 32497 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET : 4 – 1050 litres

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
1 855 264-6262

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas porter de lentilles cornéennes lors de l'utilisation.
- CORROSIF pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation et lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des chaussettes et des chaussures, de lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de l'application par pulvérisation aérienne, les pilotes doivent porter un vêtement à manches longues et un pantalon..
- Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.
- Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres articles de la maisonnée avant de les réutiliser. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Manipuler et appliquer ce produit seulement tel que recommandé sur la présente étiquette.
- Ne pas manger, boire ni fumer durant le mélange, le chargement ou l'application.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Les travailleurs qui manipulent plus de 15 kg de principe actif (p.a.) par jour doivent utiliser un système de mélange et de chargement en circuit fermé

Délai de sécurité

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

2023-1562
2024-04-19

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. **NE PAS FAIRE VOMIR**. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes en cas d'ingestion et/ou de contact avec les yeux ou la peau.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

2023-1562
2024-04-19

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

LADDER^{MD} ALL IN est un herbicide systémique de postlevée avec adjuvant intégré pour la suppression sélective de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des graines de l'alpiste des Canaries spontanée dans tous les types de blé de printemps et de blé dur. Ne pas utiliser LADDER^{MD} ALL IN dans l'orge car la culture sera abîmée. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un appareil d'épandage aérien sauf dans les conditions précisées sur la présente étiquette.

LADDER^{MD} ALL IN est absorbé par les feuilles et rapidement transporté vers les points de croissance des feuilles et des tiges. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression uniforme. Les graminées sensibles en pleine croissance cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon l'espèce, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines après le traitement. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète de trois à cinq semaines après le traitement.

Bien que LADDER^{MD} ALL IN ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut le mélanger en cuve à un vaste éventail d'herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour obtenir un spectre d'activité élargi dans le blé. On peut également le mélanger à l'insecticide Decis^{MD} suspension concentrée ou à l'insecticide Silencer^{MD} 120 EC pour supprimer les graminées adventices et les insectes, et au fongicide Bumper^{MD} 432 EC pour supprimer les graminées adventices et les maladies foliaires des céréales. Voir la section intitulée « MÉLANGES EN CUVE DE LADDER^{MD} ALL IN AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES, DES INSECTICIDES ET DES FONGICIDES » et consulter la section appropriée sur les mélanges en cuve pour l'application par voie terrestre ou aérienne.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

2023-1562
2024-04-19

Un délai avant la plantation de 30 jours doit être observé pour toutes les cultures ne figurant pas sur l'étiquette.

CULTURES : Blé de printemps et blé dur

LADDER^{MD} ALL IN peut être utilisé dans toutes les variétés de blé de printemps et de blé dur. Ne pas appliquer le produit dans l'orge ni dans aucune culture autre que le blé de printemps ou le blé dur car la culture sera abîmée. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver vers des champs adjacents ensemencés de cultures autres que le blé de printemps ou le blé dur.

Ne pas traiter le blé cultivé avec des plantes fourragères comme culture intercalaire. Observer un délai d'attente avant la récolte d'au moins 60 jours après le traitement des grains et de la paille et de 30 jours après le traitement du foin. Respecter un délai d'au moins sept (7) jours avant de laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

Pour connaître le mode d'emploi propre à l'épandage aérien, consulter les sections portant sur l'épandage aérien. Pour connaître les mises en garde relatives à l'épandage aérien, consulter la section MISES EN GARDE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Folle avoine, avoine (cultivée) spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse et des graines de l'alpiste des Canaries spontanée.

PÉRIODE D'APPLICATION

MAUVAISE HERBE SUPPRIMÉE	STADE DE CROISSANCE	AUTRES REMARQUES
FOLLE AVOINE	1 à 6 feuilles sur la tige principale	Avant l'émergence de la 4 ^e talle
AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE	3 à 6 feuilles sur la tige principale	Avant l'émergence de la 4 ^e talle
SÉTAIRE VERTE ET SÉTAIRE GLAUQUE (mil sauvage, verveine officinale)	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Afin d'obtenir une suppression optimale, traiter avant l'émergence de la 3 ^e talle et lorsque la sétaire est en pleine croissance
ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Afin d'obtenir une suppression optimale, traiter avant le tallage et lorsque l'échinochloa pied-de-coq est en pleine croissance

MAUVAISE HERBE SUPPRIMÉE	STADE DE CROISSANCE	AUTRES REMARQUES
IVRAIE DE PERSE	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Afin d'obtenir une suppression optimale, traiter avant le tallage et lorsque l'ivraie de Perse est en pleine croissance
GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉE	1 à 6 feuilles sur la tige principale	Avant l'émergence de la 4 ^e talle
BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR	Avant l'émergence de la 4 ^e talle	Pour les mélanges avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, un insecticide ou un fongicide, toujours consulter l'étiquette du produit d'association (herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, insecticide ou fongicide) avant l'utilisation.

Pour obtenir des résultats optimaux, appliquer LADDER^{MD} ALL IN sur les mauvaises herbes en pleine croissance. Un traitement hâtif permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui émergent après l'application de LADDER^{MD} ALL IN ne seront pas supprimées.

Lorsque les mauvaises herbes subissent un stress dû à la sécheresse, la chaleur, une fertilité faible, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée après l'application de LADDER^{MD} ALL IN utilisé seul ou en association avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si le traitement est effectué dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra une suppression optimale si la pulvérisation de LADDER^{MD} ALL IN est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.

LADDER^{MD} ALL IN utilisé seul peut être appliqué 30 minutes avant la pluie.

Ne pas appliquer le produit sur une culture qui subit un stress occasionné par des conditions telles que le gel, la fertilité faible, la sécheresse, l'excès d'eau, la maladie ou les dommages causés par des insectes car la culture risque d'être abîmée.

TAUX D'EMPLOI POUR L'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Appliquer le taux recommandée de LADDER^{MD} ALL IN dans au moins 50 à 100 L d'eau par hectare.

Pour supprimer : FOLLE AVOINE	Pour supprimer : FOLLE AVOINE
---	---

2023-1562
2024-04-19

AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉE	AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉE IVRAIE DE PERSE
Appliquer : 700 mL/ha de LADDER ^{MD} ALL IN	Appliquer : 880 mL/ha de LADDER ^{MD} ALL IN

REMARQUE : Un système d'adjuvant est incorporé à LADDER^{MD} ALL IN. Ne pas ajouter tout autre adjuvant au mélange de LADDER^{MD} ALL IN.

TAUX D'EMPLOI POUR L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Appliquer le taux recommandée de LADDER^{MD} ALL IN dans au moins 30 L d'eau par hectare conformément au tableau suivant :

Pour supprimer : FOLLE AVOINE	Pour supprimer : FOLLE AVOINE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE IVRAIE DE PERSE
Appliquer : 700 mL/ha de LADDER ^{MD} ALL IN	Appliquer : 880 mL/ha de LADDER ^{MD} ALL IN

REMARQUE : Un système d'adjuvant est incorporé à LADDER^{MD} ALL IN. Ne pas ajouter tout autre adjuvant au mélange de LADDER^{MD} ALL IN.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MÉLANGES EN CUVE DE LADDER^{MD} ALL IN AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES, DES INSECTICIDES OU DES

2023-1562
2024-04-19

FONGICIDES – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

CULTURES : BLÉ DE PRINTEMPS et BLÉ DUR

MÉLANGES EN CUVE AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES, DES INSECTICIDES ET DES FONGICIDES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR

Pour la suppression à large spectre de la folle avoine, de la sétaire verte, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des mauvaises herbes à feuilles larges, LADDER^{MD} ALL IN peut être mélangé avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, tel que décrit dans les tableaux qui suivent. LADDER^{MD} ALL IN peut également être mélangé en cuve avec l'insecticide Decis^{MD} suspension concentrée et l'insecticide Silencer^{MD} 120 EC pour supprimer les insectes indiqués sur les étiquettes respectives de ces deux produits, et avec le fongicide Bumper^{MD} 432 EC pour supprimer les maladies figurant sur l'étiquette de ce dernier, en plus des graminées adventives. Lorsqu'on prépare un mélange en cuve, toujours ajouter l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, l'insecticide ou le fongicide en premier lieu, suivi de LADDER^{MD} ALL IN. Pour connaître le taux appropriée de LADDER^{MD} ALL IN, consulter la section « TAUX D'EMPLOI » figurant sur la présente étiquette.

Mélanges pour la suppression à large spectre de la folle avoine, de la sétaire verte, des mauvaises herbes à feuilles larges, des insectes et des maladies

Produit d'association ^{1,2}	Taux d'emploi	Stade de croissance de la culture
Herbicide agricole Dyvel ^{MD}	1,25 L/ha	De 2 à 5 feuilles
Badge	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Dichlorprop D	1,75 L/ha	De 4 feuilles au début de la feuille étendard (phase d'épiaison)
Lontrel ^{MD} 360	420 à 840 mL/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
Lontrel ^{MD} 360 mélangé avec MCPA Ester (formulation 500)	280 à 420 mL/ha mélangé avec 1,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
Curtail ^{MD} M	1,5 à 2,0 L/ha	De 3 feuilles à tout juste avant la feuille étendard
Mélange herbicide Prestige ^{MC6}	600 à 800 mL/ha de Prestige A + 1,5 à 2,0 L/ha de Prestige B	De 3 feuilles à la feuille étendard
Herbicide Approve ^{MD}	1,24 L/ha	De 4 feuilles à la feuille étendard
Thrasher ^{MD} EC	1,25 L/ha	De 4 feuilles à la feuille étendard

2023-1562
2024-04-19

Produit d'association^{1,2}	Taux d'emploi	Stade de croissance de la culture
2,4-D Amine (formulation 600) ³	700 à 920 mL/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
2,4-D Amine (formulation 500) ³	840 mL à 1,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA Amine (formulation 500) ³	840 mL à 1,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA Amine (formulation 600) ³	700 à 920 mL/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA Ester (formulation 500)	840 mL à 1,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA Ester (formulation 600)	700 à 920 mL/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA Sel de sodium 300	1,2 à 2,7 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
Herbicide liquide Koril ^{MD} 235	1,2 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Bromotril ^{MD} 240 EC	1,2 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Ally ^{MD}	7,5 g/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Mélange herbicide Attain ^{MC6}	450 à 600 mL/ha d'Attain A + 0,75 à 1,0 L/ha d'Attain B	De 4 feuilles à la feuille étendard
Insecticide Decis ^{MD} suspension concentrée	80 à 120 mL/ha	Avant l'émergence de la 4 ^e taille
Bumper ^{MD} 432 EC	150 à 300 mL/ha	Avant l'émergence de la 4 ^e taille
Mecoprop-P ⁴	5,5 à 7,0 L/ha	De 3 feuilles à tout juste avant la feuille étendard
Insecticide Silencer ^{MD} 120EC	63 à 83 mL/ha	Avant l'émergence de la 4 ^e taille
Herbicide liquide Mextrol ^{MD} 450	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Herbicide Florasulam 50 SC	100 mL/ha	De 2 à 4 feuilles
Herbicide Refine ^{MD} SG	30 g/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Herbicide Refine ^{MD} SG Toss-N-Go	30 g/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Herbicide agricole DYCLEER ^{MD} + Herbicide Starane ^{MC}	(0,11 L/ha de DYCLEER Agricole + 0,39 L/ha de Starane) à (0,16 L/ha de DYCLEER Agricole + 0,58 L/ha de Starane)	De 2 à 5 feuilles

2023-1562
2024-04-19

Produit d'association^{1,2}	Taux d'emploi	Stade de croissance de la culture
Herbicide PULSAR ^{MD} + MCPA Ester (formulation 500)	0,607 à 0,917 L/ha d'herbicide PULSAR + 0,7 L/ha de MCPA Ester (formulation 500)	De 2 à 5 feuilles
Herbicide PULSAR ^{MD}	0,607 à 0,917 L/ha	De 2 à 5 feuilles
¹ Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, de l'insecticide ou du fongicide avant l'emploi.		
² REMARQUE : Un système d'adjuvant est incorporé à LADDER ^{MD} ALL IN. <u>Ne pas</u> ajouter Adjuvant 80, MANA 8317 CONCENTRÉ D'HUILE, Assist, XA Oil Concentrate, ni tout autre adjuvant au mélange de LADDER ^{MD} ALL IN.		
³ On pourrait observer une réduction de la suppression de la sétaire verte et de la folle avoine si LADDER ^{MD} ALL IN est utilisé en mélange avec 2,4-D Amine ou MCPA Amine.		
⁴ Un mélange avec du mécoprop assure la répression du chardon des champs (suppression des parties aériennes).		
⁶ Consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour connaître les mauvaises herbes supprimées aux taux d'emploi faibles et élevés.		

Pour supprimer l'échinochloa pied-de-coq et les mauvaises herbes à feuilles larges, en plus de la folle avoine et la sétaire verte, utiliser l'un des mélanges suivants :

Produit d'association	Taux d'emploi	Stade de croissance de la culture¹
Badge ^{MD}	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
¹ Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.		

Pour supprimer l'ivraie de Perse* et les mauvaises herbes à feuilles larges, en plus de la folle avoine, de la sétaire verte et de l'échinochloa pied-de-coq, utiliser le mélange suivant :

Produit d'association	Taux d'emploi	Stade de croissance de la culture¹
Badge ^{MD}	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
¹ Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.		

* Utiliser le taux la plus élevée du mélange de LADDER^{MD} ALL IN pour supprimer l'ivraie de Perse. Consulter la section « TAUX D'EMPLOI » sur la présente étiquette.

La culture risque de subir des dommages temporaires après le traitement avec ces mélanges s'ils sont appliqués lors de conditions climatiques extrêmes ou si la culture subit un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée, ou par des températures extrêmes.

2023-1562
2024-04-19

MÉLANGES EN CUVE DE LADDER^{MD} ALL IN AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES – ÉPANDAGE AÉRIEN

CULTURES : BLÉ DE PRINTEMPS et BLÉ DUR

Pour la suppression à large spectre de la folle avoine, de la sétaire verte et des mauvaises herbes à feuilles larges, LADDER^{MD} ALL IN peut être mélangé en cuve avec Badge. Utiliser au moins 30 L d'eau par hectare.

Mélanges en cuve de LADDER^{MD} ALL IN avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges – Épandage aérien :

Lorsqu'on prépare un mélange en cuve, toujours ajouter l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges en premier lieu, suivi de LADDER^{MD} ALL IN. Pour connaître le taux appropriée de LADDER^{MD} ALL IN, consulter la section « TAUX D'EMPLOI POUR L'ÉPANDAGE AÉRIEN » figurant sur la présente étiquette.

Produit d'association	Taux d'emploi	Stade de croissance de la culture ¹
Badge ^{MD}	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard

¹ Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.

La culture risque de subir des dommages temporaires après le traitement avec ces mélanges s'ils sont appliqués lors de conditions climatiques extrêmes ou si la culture subit un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée, ou par des températures extrêmes.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).I

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
			habitat d'eau douce d'une profondeur de :		habitats terrestres
			moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps et blé dur		1	0	1
Aérienne	Blé de printemps et blé dur (55,2 à 70,2 g p.a./ha)	Voilure fixe	1	0	20
		Voilure tournante	1	0	20

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

DIRECTIVES DE MÉLANGE – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur et le remplir à moitié d'eau. Mettre l'agitateur ou le système de dérivation en marche.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, un insecticide ou un fongicide, le verser EN PREMIER, avant d'ajouter LADDER^{MD} ALL IN, puis agiter pendant 2 à 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée de LADDER^{MD} ALL IN.
4. Agiter pendant 3 à 5 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
5. Si la pulvérisation est interrompue, agiter à fond avant de reprendre la pulvérisation.
6. **Utiliser la suspension dès qu'elle a été préparée.**
7. S'il commence à se former une pellicule huileuse dans le réservoir, purger le réservoir puis le nettoyer à l'aide d'un détergent.

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

1. LADDER^{MD} ALL IN peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne. Pour les directives relatives à l'épandage aérien, consulter la section intitulée « DIRECTIVES D'APPLICATION – ÉPANDAGE AÉRIEN », ci-dessous.
2. Volume d'eau : 50 à 100 litres par hectare lorsqu'il est utilisé seul, et au moins 100 L/ha lorsqu'il est mélangé en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges.
3. Buses de pulvérisation : On recommande l'emploi de buses à jet éventail à 80° ou 110° en acier inoxydable pour obtenir une couverture optimale. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l'avant afin de pour donner une meilleure couverture. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses en jet à cône creux.
4. Pression : 275 à 310 kPa.
5. Appliquer le produit uniformément à une vitesse de 6 à 8 km/h, en évitant le chevauchement

2023-1562
2024-04-19

des passages. Fermer la rampe au moment du départ, des tournants, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages à la culture résultant d'une application excessive.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ÉPANDAGE AÉRIEN

Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'application par voie aérienne – Mode d'emploi

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'application à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'application par voie aérienne qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon non uniforme (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'application par voie aérienne décrites dans le *Guide national d'apprentissage-application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les

2023-1562
2024-04-19

recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour application avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-855-264-6262 0 ou obtenir des conseils techniques après du distributeur ou d'un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit spécifique doit être conforme aux normes suivantes :

DIRECTIVES DE MÉLANGE – ÉPANDAGE AÉRIEN

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau. Mettre l'agitateur en marche à faible régime.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, le verser **EN PREMIER**, avant d'ajouter LADDER^{MD} ALL IN, puis agiter pendant 2 à 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée de LADDER^{MD} ALL IN.
4. Agiter pendant 3 à 5 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
5. Remplir le réservoir de l'avion et maintenir une faible agitation durant l'application.
6. Si la pulvérisation est interrompue, agiter à fond avant de reprendre la pulvérisation. Ne pas laisser reposer le contenu sans agitation.
7. **Utiliser la suspension dès qu'elle a été préparée.**
8. S'il commence à se former une pellicule huileuse dans le réservoir, purger le réservoir puis le nettoyer à l'aide d'un détergent.

DIRECTIVES D'APPLICATION – ÉPANDAGE AÉRIEN

1. LADDER^{MD} ALL IN peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne. Pour connaître les directives relatives à l'application par voie terrestre, consulter la section intitulée « DIRECTIVES DE PULVÉRISATION – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE », ci-dessus.
2. Volume d'eau – Épandage aérien : Au moins 30 litres par hectare pour LADDER^{MD} ALL IN utilisé seul ou en mélange avec Badge.
3. S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter une application irrégulière ou double (par chevauchement des passages), utiliser des marqueurs appropriés. Ne pas utiliser de marqueurs humains.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. S'assurer d'éliminer toute trace du produit. Voici la marche à suivre recommandée :

1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites pendant dix minutes avec de l'eau propre. Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on souhaite conserver, d'un puits ou d'autres sources d'eau.
2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.

2023-1562

2024-04-19

3. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
4. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, toujours consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître toute procédure de nettoyage additionnelle.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que LADDER^{MD} ALL IN, est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à LADDER^{MD} ALL IN et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner LADDER^{MD} ALL IN ou les herbicides du groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée

2023-1562
2024-04-19

contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 204 396-1640 ou www.adama.com/canada/en

Badge, Bromotril, Bumper, Ladder, Silencer et Thrasher sont marques de commerce de ADAMA Group Company.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.